



## NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC

# Sous la menace d'une loi spéciale

DEPUIS LE DÉBUT DES NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC, LE FRONT COMMUN CSN-FTQ SE BUTE À UN MUR D'INCOMPRÉHENSION. MALGRÉ LE FAIT QUE LES DISCUSSIONS AIENT FAIT QUELQUES PROGRÈS AUX TABLES SECTORIELLES DE L'ÉDUCATION ET DE LA SANTÉ DURANT LES DERNIERS MOIS, LES PARTIES ÉTAIENT ENCORE LOIN D'UN ACCORD AU MOMENT DE METTRE SOUS PRESSE, À LA FIN NOVEMBRE.

L'impasse était totale sur presque tous les sujets d'ordre monétaire, dont les salaires et l'équité salariale. Le gouvernement refusait toute concession et répétait jusqu'à plus soif que les coffres sont vides. Les syndiqués ont maintenu les moyens de pression et les grèves tournantes dans toutes les régions.

### Colère

Il y a beaucoup de colère chez les travailleuses et travailleurs du secteur public. La présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, a multiplié les déclarations qualifiées de méprisantes par nos leaders syndicaux. Le 17

novembre, elle a même lancé un ultimatum au secteur public : un accord devait être conclu au plus tard le 15 décembre, sans quoi ce serait la loi spéciale.

Cette sortie a été vivement dénoncée par le président de la FTQ, Henri Massé : «Des déclarations complètement irresponsables et injustifiées». Pour lui, le cadre financier que tente d'imposer le gouvernement est inacceptable.

En effet, le gouvernement offre des hausses salariales de 8 % pour un contrat de 6 ans et 9 mois, avec un gel des salaires pour les années 2004-2005. «Les travailleuses et travailleurs de la FTQ n'ont pas les moyens d'accepter un gel de leur salaire, ils n'ont pas les moyens de s'appauvrir davantage.» D'autant plus que le gouvernement a la marge de manœuvre nécessaire pour satisfaire ses employés.

### Bonne foi

«Le Front commun a fait preuve de bonne foi en déposant une contre-proposition le 23 septembre dernier. Celle-ci protège à peine le pouvoir d'achat. Et nous tenons mordicus à régler le dossier de l'équité salariale», a précisé Henri Massé.

«Avec des salaires de 30 000 \$ à temps plein, personne ne saurait se conten-

ter du maigre 75 cents nets, par jour, qu'offre madame Jérôme-Forget».

Afin de mettre un peu plus de pression sur le gouvernement du Québec, les syndiqués du secteur public ont voté des journées de grève qui ont été appliquées au cours de deux vagues de grèves tournantes dans chaque région du Québec.

## DERNIÈRE HEURE

Le rapport de l'Institut de la statistique du Québec publié le 29 novembre confirme que les salariés du secteur public gagnent moins que ceux du secteur privé. En effet, les chiffres indiquent que l'écart entre les salaires du secteur privé et ceux du secteur public s'est creusé encore davantage durant la dernière année. Cet écart est passé de 12,3 % à 15,5 % en faveur du secteur privé.

L'écart salarial entre le secteur public québécois et le secteur privé syndiqué est encore plus significatif : il est passé de 16,3 % à 22,3 %.



ANDRÉ PÉPÉ PÉRIARD



À la droite d'Henri Massé : Lucie Bourgon, présidente de la section locale 2244 du SFCP, représentant les employés de soutien du Collège de Valleyfield. À sa gauche : Renée Sauvé, directrice à l'exécutif syndical. Elles ont mobilisé plus du tiers de leurs membres à la manifestation du Front commun du secteur public, le 29 octobre à Montréal, soit plus de 25 sur 80 militants et militantes du Suroît.



ANDRÉ PÉPÉ PÉRIARD



STEVENS LEBLANC



Au centre, Michel Dupont, conseiller régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec, en compagnie des militantes du Centre de service en déficience intellectuelle de Trois-Rivières, membres de la s.l. 5436 du SFCP. À sa gauche, Manon Lupien, vice-présidente du syndicat et présidente du Conseil régional FTQ.

## SOMMAIRE

3

LA FTQ À LA 6<sup>e</sup> CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC À HONG KONG

5

LE SOMMET DES PEUPLES APPLAUDIT

LA ZLÉA EST MORIBONDE



7

POUR LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DES SERVICES DE GARDE

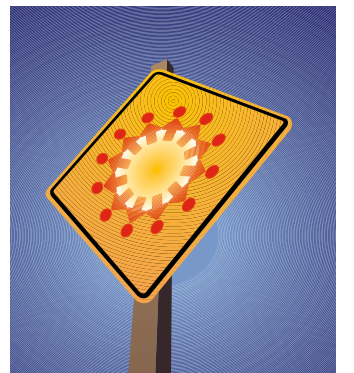


8

DES NOUVELLES DE L'ESTRIE

9

À LA SOURCE



ON PARLE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ MENTALE

11

LES BRÈVES

ÇA BOUGE PARMIS LE PERSONNEL DE LA FTQ

## COUP DE FORCE CHEZ RENAUD-BRAY

# Les salariés résistent au lock-out de l'employeur

RIEN NE VA PLUS ENTRE LES 375 MEMBRES DE LA SECTION LOCALE 574 DU SYNDICAT DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉS PROFESSIONNELS-LES ET DE BUREAU (SEPB-FTQ) ET LES LIBRAIRIES RENAUD-BRAY. LES SYNDIQUÉS QUI TENTENT DE NÉGOCIER UN NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL FONT FACE À UN EMPLOYEUR INTRANSIGEANT ET BUTÉ QUI LEUR A MÊME SERVI UN LOCK-OUT.

**L**e SEPB est présent dans 26 succursales Renaud-Bray. Les salariés sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2004 et les négociations traînent en longueur. Les syndiqués veulent signer une convention collective de trois ans. Ils réclament des hausses salariales égales à l'inflation pour la première année et 10 % d'augmentation pour les deux années suivantes.

Face à la lenteur des négociations, les travailleurs et travailleuses ont voté à

94 % en faveur de la grève. Après des grèves rotatives qui ont visé 11 des 26 succursales à la mi-novembre, l'employeur a riposté en décrétant un lock-out dans les établissements où il y avait des moyens de pression. Sans rire, l'employeur a invoqué une «panne du réseau informatique» pour justifier son coup de force.

Ces jeunes syndiqués – pour la plupart – gagnent à peine plus que le salaire minimum. La moyenne salariale est d'environ 11 000\$ par année chez Renaud-Bray.



Lors de la conférence de presse du dimanche 27 novembre, Henri Massé, président de la FTQ, a dénoncé le comportement des librairies Renaud-Bray. À l'avant, le directeur québécois du SEPB et vice-président de la FTQ, Serge Cadieux. Assis au fond, le président de l'unité syndicale Renaud-Bray du SEPB, Patrick Rondeau.

## TABLE DE CONCERTATION DE L'INDUSTRIE DU TAXI

### Un pas sur la bonne voie



Ahmad Abutaa, membre du Regroupement professionnel des chauffeurs de taxi affilié au Syndicat des Métallos

Le Syndicat des Métallos (FTQ) a salué le mois dernier l'annonce faite par le ministre des Transports du Québec de mettre sur pied une table de concertation pour l'industrie du taxi. « Cette table va enfin permettre à l'industrie d'envisager des solutions à long terme. C'est une mesure que nous réclamons depuis de nombreuses années. Nous espérons qu'elle annonce le début de la fin de la gestion à la petite semaine qui n'a fait que consacrer la précarité des conditions de travail des chauffeurs de taxi et une stagnation de l'industrie. Le gouvernement est sur la bonne voie », a déclaré Michel Arsenault, directeur québécois des Métallos.

Lors des audiences sur la hausse des tarifs, le Regroupement professionnel des chauffeurs de taxi, affilié au Syndicat des Métallos, avait rappelé à la Commission des transports du Québec et au gouvernement Charest que la hausse des tarifs n'était pas une panacée. « Tout en nous réjouissant de la hausse consentie par la Commission, nous avons aussi souligné qu'il y avait d'autres problèmes comme les postes de taxi privés, le trop grand nombre d'intermédiaires ou les « bénévoles » en région. C'est pourquoi nous demandions que les acteurs du taxi s'assoient ensemble pour discuter des problèmes de l'industrie. Nous pourrions dorénavant le faire », a expliqué Mario Sabourin, porte-parole syndical du Regroupement professionnel des chauffeurs de taxi.

« Nous vivons une expérience positive depuis plusieurs années dans l'industrie du camionnage au sein d'un forum. Tous les intervenants dans cette industrie ont appris à se parler et à essayer de trouver des solutions viables et à long terme. L'industrie du taxi a grandement besoin que nous faisons le même exercice tous ensemble », conclut Mario Sabourin.

Le Regroupement professionnel des chauffeurs de taxi affilié au Syndicat des Métallos (FTQ) regroupe plus de 2 000 chauffeurs de taxi.

## INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL

### Traités comme des pions

Le gouvernement libéral du Québec ne fait rien pour améliorer sa popularité auprès des salariés de la santé et des services sociaux par les temps qui courent. Les négociations du secteur public piétinent et traînent en longueur, les votes d'allégeance viennent tout juste d'avoir lieu et voilà que des établissements nouvellement fusionnés risquent d'être à nouveau séparés. Des salariés de l'État sont vraiment traités comme des pions !

Après avoir été fusionnés en vertu de la loi 25 sur les agences de développement dans la santé, l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM) et le Pavillon Alfred-Desrochers seront défusionnés en avril 2006. Une situation qui fait bondir le syndicat, affilié au SCFP, qui mettait en place une nouvelle structure unifiée et travaillait à la transition depuis le vote d'allégeance du printemps dernier.

Avec la nouvelle accréditation accordée en septembre, tout le monde se préparait à élire le nouvel exécutif syndical. Début novembre, surprise: le conseil d'administration de l'IUGM annonce que l'Agence régionale l'oblige à se départir du Pavillon Alfred-Desrochers pour maintenir son statut de centre de recherche universitaire.

Pour Carole Thibodeau, présidente de la section locale 4880 du SCFP qui représente les employés généraux et de bureau, cette attitude est inacceptable. « On joue avec le monde sans aucune considération. Un jour vous êtes regroupés, le lendemain on vous sépare. La vie syndicale n'est plus la même. Ça ébranle la motivation de nos membres. Pourquoi ne pas avoir pensé à tout ça avant la fusion? Cela entraîne des coûts inutiles, nous fait perdre notre temps et sape le moral de notre monde », affirme-t-elle.

« Nous nous sentons méprisés. On nous demande de respecter les patients et on nous traite comme des pions. C'est comme si les gens qui offrent les services et les soins n'étaient pas importants. Nous sommes plongés dans l'incertitude alors qu'on commençait à peine à sortir la tête de l'eau », ajoute Carole Thibodeau.

Une maille à l'endroit, une maille à l'envers puis échappe trois mailles... Voilà à quoi ressemblent les politiques du gouvernement Charest.



## Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président : Henri Massé  
Secrétaire général : René Roy  
565, boulevard Crémazie Est  
Bureau 12100  
Montréal, Québec H2M 2W3  
Téléphone : (514) 383-8000  
Télécopie : (514) 383-8001  
Courriel : ftq@ftq.qc.ca  
Portail FTQ : www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef : Carole Clément  
Collaboration : Monique Audet, Serge Beaulieu, Lise Côté, Jean Dussault, Jean

Laverdière, André Leclerc, Atim Leon, Sylvie Lépine, Gilles Léveillé et André Messier, FTQ.

Graphisme : Anne Brissette  
Photos : Serge Jongué

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Litho Acme  
Tirage 60 000 exemplaires  
Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0700-8783

## COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Syndicat ou organisme \_\_\_\_\_ Section locale \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

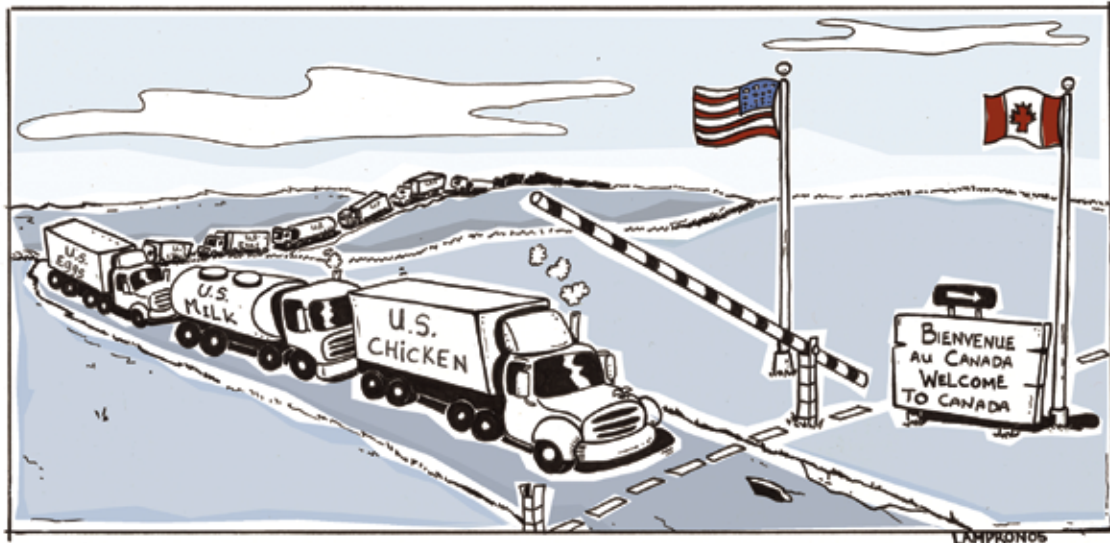
Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Employeur \_\_\_\_\_

Téléphone Travail ( ) \_\_\_\_\_ poste \_\_\_\_\_ Résidence ( ) \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Nombre d'exemplaires \_\_\_\_\_

# Toujours l'impasse



DES DISCUSSIONS CRUCIALES SONT EN COURS POUR ASSURER LE SUCCÈS DES NÉGOCIATIONS AU SEIN DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) QUI TIENT SA 6<sup>e</sup> CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DU 13 AU 18 DÉCEMBRE À HONG KONG.

Le secrétaire général de la FTQ, René Roy, accompagné de Louis Bolduc, vice-président de la FTQ et adjoint au directeur canadien des TUAC, saisiront cette occasion pour faire la promotion des droits des travailleurs et des travailleuses dans les accords commerciaux multilatéraux. Ils y porteront le dossier de l'emploi et discuteront notamment de l'expérience désastreuse des secteurs du vêtement et du textile suite à l'abolition des quotas.

## L'agriculture: la pierre d'achoppement

L'agriculture est un dossier clé de ces négociations. Tant qu'il n'y aura pas de progrès palpables, toute avancée dans les autres domaines reste improbable. Parmi les principaux irritants, soulignons les tarifs douaniers élevés (surtout des pays en développement) et les subventions à l'exportation (des pays industrialisés). Ces dernières, qui atteignent des niveaux gigantesques aux États-Unis et parmi les pays de la communauté européenne, sont responsables des prix dérisoires des

▼ **Seulement 10% de la production agricole mondiale se destine au commerce international!\***

▼ **70% des produits alimentaires ne parcourent que 50 kilomètres!\***

\* Source : Union des producteurs agricoles

produits agricoles sur le marché mondial.

Ainsi, l'issue des négociations dans ce secteur aura des impacts importants sur l'agriculture québécoise. Actuellement, les producteurs de lait, de poulets, de dindons, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation ne sont pas soumis à la concurrence internationale à cause de la présence de mécanismes de gestion de l'offre. Cela signifie que les producteurs planifient leur production agricole pour répondre à la demande locale de façon à éviter les surplus et la chute des prix.

Comme le prix de vente de ces produits est basé sur les coûts de production et que les barrières tarifaires limitent l'entrée des produits importés, ces agriculteurs sont assurés de revenus stables, sans subvention gouvernementale.

Ce modèle agricole est fortement contesté par des pays membres de l'OMC parce qu'il constitue à leurs yeux un obstacle au commerce. Or, la réduction des tarifs dou-

niers, outil essentiel au bon fonctionnement de la gestion de l'offre, aurait des effets dévastateurs sur des pans entiers de notre agriculture. Faillites et pertes d'emplois seront à prévoir, notamment dans l'industrie de la transformation où la FTQ représente de nombreux travailleurs et travailleuses.

## Chronique d'un échec annoncé ?

Présentement, des ministres des pays membres de l'OMC tentent d'aplanir les différences, notamment au chapitre de l'agriculture, et de définir les termes d'un possible accord. Mais les divergences sont profondes. Au moment d'écrire ces lignes, il n'existait pas de consensus suffisant entre les 148 pays membres pour présenter un projet de texte définitif (accompagné de chiffres et d'un échéancier) pour adoption à Hong Kong.

Pour certains, l'échec de la ronde actuelle des négociations à l'OMC fait craindre un repli vers les ententes commerciales bilatérales possiblement plus néfastes pour les petits pays qui subiront la loi des plus « gros ». Par ailleurs, le mouvement syndical devrait chercher à tirer parti d'un arrêt temporaire des négociations multilatérales et convaincre les gouvernements de prendre en compte les préoccupations relatives au respect des droits du travail, de la protection de l'emploi et des services publics.

## CONSULTATIONS SUR LES NORMES DU TRAVAIL FÉDÉRALES

### Une mise à niveau s'impose

La FTQ considère que tous les travailleurs et travailleuses devraient être traités par la loi de manière équitable et égale. C'est en substance le propos que le secrétaire général, René Roy, a tenu devant la Commission Arthurs de passage à Montréal le 18 octobre dernier. Cette commission, du nom du professeur de droit Harry Arthurs qui la préside, a été mise sur pied il y a tout juste un an pour faire un examen complet de la Partie III du Code canadien du travail. Le mandat du commissaire est de proposer au gouvernement fédéral une modernisation des normes du travail fédérales prévues dans cette partie du code.

L'examen en cours porte sur les normes minimales (salaire minimum, durée du travail, jours fériés, etc.) qui s'appliquent aux travailleurs et travailleuses de compétence fédérale, c'est-à-dire dans les télécommunications, les banques, le transport interprovincial, le transport maritime et ferroviaire, les sociétés d'État fédérales, etc. Cette partie du code n'avait pas fait l'objet d'une révision globale depuis son adoption en 1965, malgré certains ajustements comme le congé parental ou le congé de soignant.

### Des faiblesses

René Roy a présenté le mémoire de la FTQ avec le soutien de trois confrères du SCFP, dont son directeur québécois et vice-président de la FTQ, Pierre Dupuis. Il a rappelé que le Code canadien offre des protections inférieures aux normes minimales québécoises. Or, cela crée une situation de disparité sociale « légalisée » sur le territoire québécois. Ainsi, environ 20% des membres de la FTQ (plus de 100 000 personnes) sous compétence fédérale doivent accepter des normes inférieures à celles qui s'appliquent à leurs consoeurs et confrères québécois.

Prenant l'exemple du retrait préventif pour les travailleuses enceintes ou allaitantes, le secrétaire général a insisté sur les disparités évidentes et inacceptables. Selon le code fédéral, ce retrait est assimilé à un congé de maternité. Au Québec, il s'agit d'une mesure de prévention en santé et sécurité du travail. Les travailleuses de compétence fédérale n'ont pas accès à une assurance salariale comme les autres Québécoises, qui sont couvertes par le programme de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

De plus, l'entrée en vigueur du Régime québécois d'assurance parentale accentuera l'injustice envers les travailleurs et travailleuses de compétence fédérale.

### Conciliation travail-famille

Selon la FTQ, les normes sur la durée du travail sont un élément important d'une bonne politique de conciliation travail-famille. Les normes fédérales n'ont pas suffisamment évolué. Il est surprenant, par exemple, d'apprendre qu'elles ne prévoient même pas de pause pour manger, que les jours fériés et les congés annuels rémunérés sont moins nombreux qu'au Québec et que le congé pour obligations familiales ou le congé pour naissance, adoption ou interruption de grossesse sont inexistantes.

Le mémoire de la FTQ insiste également sur l'élargissement de l'application des normes aux emplois atypiques (temps partiel, travailleurs autonomes, placements temporaires, etc.). Ces emplois constituent plus de 35% des emplois au Québec. Alors que la norme minimale existe pour protéger les plus précaires, les exclusions prévues au code fédéral les précarisent encore plus.

Enfin, la FTQ a suscité l'intérêt du commissaire Arthurs lorsqu'elle a insisté sur l'urgence de « donner des dents à la loi ». En effet, le *Code canadien du travail* fait consensus sur une chose : il est faiblement appliqué. L'absence de recours appropriés permet à des employeurs, pratiquement en toute impunité, de priver des travailleurs et travailleuses des droits prévus dans la loi.

Le mémoire présenté par la FTQ à la Commission sur l'examen des normes du travail fédérales est disponible en ligne au [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca), à la section Documentation.

## Menace à la souveraineté alimentaire !

Une ouverture tous azimuts pourrait signifier :

- ▼ Le remplacement graduel de notre production locale par des produits importés
- ▼ Une dépendance accrue aux produits importés sans réels bénéfices pour le consommateur
- ▼ Le transport des aliments sur une grande distance aura des répercussions sur la qualité et l'environnement
- ▼ La disparition de fermes familiales et une industrialisation de l'agriculture

## Le prolongement de notre mission

LA MISSION FONDAMENTALE DU MOUVEMENT SYNDICAL EST VOUÉE À L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ. TOUT CE QUE NOUS FAISONS Y CONTRIBUE : L'ORGANISATION DES SALARIÉS EN SYNDICATS, NOTRE LUTTE CONTRE L'ARBITRAIRE ET POUR DES CONDITIONS DÉCENTES PAR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE, NOTRE ACTION POLITIQUE EN FAVEUR DES PROGRAMMES SOCIAUX, NOTRE COMBAT POUR LA JUSTICE SOCIALE... IL ÉTAIT DONC NORMAL, QU'EN CETTE ANNÉE 2005, LE MOUVEMENT SYNDICAL PARTICIPE À LA CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ DANS LE MONDE.

**S**i le mouvement syndical a contribué à l'amélioration des conditions de vie d'une grande partie des travailleurs et travailleuses dans le monde, il n'en demeure pas moins qu'en 2005, 1,2 milliard d'humains vivent dans des conditions de pauvreté extrême. C'est une situation inacceptable, d'autant plus scandaleuse que, selon le Programme des Nations unies pour le développement humain, nous constituons la première génération de l'humanité à disposer des capacités d'éradiquer la pauvreté. La production agricole actuelle pourrait nourrir 12 milliards de personnes!



Cette année, des millions de militants et militantes dans le monde ont réclamé que des mesures concrètes et efficaces soient prises pour mettre fin à ce scandale :

- ▼ Améliorer l'aide internationale pour respecter les engagements pris par les pays développés en 1970, soit d'y réserver 0,7% du PIB. Le gouvernement Martin, qui nage dans les surplus, y consacre à peine 0,3 % !
- ▼ Annuler la dette des pays pauvres. Certains qui consacrent plus de 40 % de leur budget à son remboursement sont littéralement étranglés. En 30 ans, les pays africains les plus pauvres ont reçu 294 milliards de dollars, mais en ont remboursé près de 300 milliards en capital et intérêts.
- ▼ Adopter des règles commerciales justes et équitables qui permettent aux gouvernements de prendre des mesures efficaces pour combattre la pauvreté de leur population. Cesser d'affamer les petits paysans des pays pauvres par le dumping des pays riches.
- ▼ Favoriser le maintien et le développement des programmes sociaux qui assurent, dans nos pays comme dans les pays en voie de développement, une certaine justice distributive.

Continuons de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il adopte ces positions minimales.

## Pour le respect des droits fondamentaux en Tunisie

EN NOVEMBRE, TOUS LES FEUX DE L'ACTUALITÉ ÉTAIENT BRAQUÉS SUR LA TUNISIE OÙ SE DÉROULAIT LE 2<sup>e</sup> SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION (SMSI), DU 16 AU 18 NOVEMBRE À TUNIS, SOUS L'ÉGIDE DES NATIONS UNIES.

**L'**objectif principal du Sommet était de réduire le grand écart qui existe entre les pays quant à l'accès à l'information et de mieux équilibrer la répartition des nouvelles technologies de l'information.

Selon les statistiques, moins de 20 % de la population mondiale bénéficie d'une ligne téléphonique et à peine 10 % monopolise 60 % des connexions à Internet. De plus, 70 % des pages Internet sont développées en anglais, ce qui les rend inaccessibles à l'écrasante majorité des habitants de la planète.

### Pétition à la Chambre des communes

Le 16 novembre, madame Meili Faille, députée de Vaudreuil-Soulanges et porte-parole du Bloc Québécois en matière de Citoyenneté et Immigration, a déposé une pétition signée par près de 15 000 personnes à la Chambre des Communes.

La pétition a circulé à l'initiative d'une large coalition qui rassemble les trois centrales syndicales, la FTQ, la CSN et la CSQ ainsi que Droits et Démocratie, Amnistie internationale et la Ligue des droits et libertés, en marge du SMSI.

Elle demandait au premier ministre du Canada

d'exiger que toute organisation non gouvernementale tunisienne indépendante et tout défenseur des droits de la personne en Tunisie aient accès aux activités du SMSI et puissent s'y exprimer librement. Elle réclamait du gouvernement tunisien qu'il libère de prison les jeunes internautes de Zarzis et de l'Ariana et tous les autres prisonniers d'opinion.

Le président de la FTQ, Henri Massé, a déclaré publiquement : « C'est sans aucune réserve que nous appuyons nos amis tunisiens. Il est difficile de mettre des priorités quand on parle des droits fondamentaux, mais nous pensons que la liberté d'expression vient au premier rang. On le fait aussi pour nous, car la liberté d'expression est un acquis fragile, même dans les pays développés. »

### Censure et répression

Tandis que plusieurs pays en développement n'ont pas accès aux nouvelles technologies, d'autres pays en limitent l'accès, voire le prohibent : des gouvernements peu soucieux du respect des droits fondamentaux et notamment du droit à la liberté d'expression et à l'information. C'est le cas actuellement en Tunisie, pays ouvert qu'en apparence, où le gouvernement exerce la censure et la répression sur sa population.

En effet, le gouvernement tunisien se présente à travers le monde comme un exemple d'ouverture démocratique et de développement économique. La réalité est toute autre alors



**Imen Derouiche, jeune étudiante tunisienne militante pour les droits et libertés, s'est réfugiée au Canada avec l'aide d'Amnistie internationale après avoir été emprisonnée durant un an, torturée et violée. Infatigable conférencière depuis son arrivée au Québec, elle est surveillée et intimidée régulièrement en public par des compatriotes proches du régime du président Ben Ali. Criant haut et fort qu'elle n'a plus peur, elle poursuit son combat.**

que des jeunes internautes croupissent actuellement en prison pour avoir osé fréquenter un site aussi subversif que Radio-Canada, par exemple!

La FTQ s'est jointe à la coalition pour la défense des droits au Magreb pour dénoncer cette situation et inviter ses affiliés à en faire autant vis-à-vis de notre gouvernement et celui de la Tunisie.

Le 16 novembre, un groupe de jeunes Tunisiens appuyés par Amnistie internationale ont entrepris une grève de la faim de deux jours devant le consulat tunisien de Montréal. Ils protestaient contre la tenue du SMSI se déroulant en Tunisie et appuyaient du même coup un groupe de huit personnalités politiques et associatives qui avaient entamé une grève de la faim un mois auparavant là-bas.

Le mouvement syndical ne peut rester muet face à ces injustices.

## Des métiers d'avenir

LE 7 NOVEMBRE DERNIER, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FTQ, RENÉ ROY, A PARTICIPÉ AU LANCEMENT DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE VALORISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE. CETTE CAMPAGNE MET EN ÉVIDENCE LA DIVERSITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ DE CETTE FORMATION SPÉCIALISÉE AU QUÉBEC.

«À la FTQ, la formation a toujours été au cœur de nos priorités. L'apprentissage

*d'un métier, d'abord par la formation scolaire, puis par la formation en emploi, c'est non seulement l'assurance d'obtenir un bon emploi et un bon salaire, une bonne protection contre la précarité, mais c'est aussi la possibilité de participer de façon active au développement économique et social de tout le Québec. Les jeunes doivent être fiers d'entreprendre une formation professionnelle ou technique.»*

René Roy siège à la Commission des partenaires du marché du travail où il fait notamment valoir l'importance de la for-

mation continue et de la reconnaissance des acquis. Il a souligné au passage la participation de la FTQ au concours *Chapeau les filles!* qui vise à inciter les femmes à élargir leur éventail de choix en empruntant la formation professionnelle et technique.

Entre 2004 et 2008, près du tiers des 640 000 emplois disponibles exigeront une formation professionnelle et technique. On peut visiter le [www.toutpoureussir.com](http://www.toutpoureussir.com) pour mieux connaître 130 des professions et métiers offrant d'excellentes perspectives d'emploi.



**À l'avant-plan, les représentants syndical et patronal de la Commission des partenaires du marché du travail : le secrétaire général de la FTQ, René Roy et Françoise Bertrand, présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec. On reconnaît aussi le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Michelle Courchesne et son homologue de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Jean-Marc Fournier.**

# SOMMET DES PEUPLES DES AMÉRIQUES EN ARGENTINE

## Le rejet de Bush unifie les peuples

LES MURS DE MAR DEL PLATA ÉTAIENT LITTÉRALEMENT TAPISSÉS D’AFFICHES ET DE GRAFFITIS COMPORTANT UN MESSAGE UNIQUE : «FUERA BUSH!» (DEHORS BUSH!). DÉBUT NOVEMBRE, CETTE VILLE BALNÉAIRE ARGENTINE ACCUEILLAIT LES CHEFS D’ÉTAT DE 31 PAYS AMÉRICAINS EN MÊME TEMPS QUE QUELQUE 12 000 PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES À L’UNE OU L’AUTRE DES ACTIVITÉS DU SOMMET DES PEUPLES DES AMÉRIQUES.



Pour les Argentins, comme pour la majorité des peuples d’Amérique latine, le président des États-Unis représente tout ce qu’ils rejettent : le néolibéralisme avec les iniquités profondes et durables qu’il entraîne, la militarisation du continent et le dépérissement des souverainetés nationales. Ce personnage qu’on aime détester est en train de favoriser l’unification des peuples des Amériques et de les conforter dans leur volonté de construire un autre monde que celui que le géant tente de leur imposer.

### L’Alliance sociale continentale

Comme à Québec en 2001, le Sommet des peuples était organisé par l’Alliance sociale continentale, une grande organisation inter-américaine réunissant les coalitions populaires, dont le Réseau québécois sur l’intégration continentale (RQIC) dont fait partie la FTQ. Une dizaine de représentants et représentantes de syndicats affiliés à la FTQ participaient à ce sommet.

Comme chez nous il y a quatre ans, ce grand événement a été le lieu de réunion de nombreux forums thématiques, dont le Forum syndical organisé par l’Organisation inter-américaine du travail (ORIT), l’entité régionale de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) sur notre continent.

Cette année, ce forum revêtait un caractère particulier puisque s’y joignaient les représentants de l’organisation américaine de la Confédération mondiale du travail (CMT), la centrale chrétienne qui a décidé de fusionner avec la CISL.

L’unification des forces syndicales continentales franchissait ainsi au moins symboliquement une nouvelle étape. Les syndicats cubains, membres de la Fédération syndicale mondiale (communiste), étaient aussi fortement représentés à cette rencontre.

On a discuté et adopté la plate-forme pour les Amériques intitulée *Un travail décent pour le développement durable*. On y insiste pour «donner aux gouvernements... de reconstituer leur capacité» d’intervenir dans l’économie, de manière à imposer «le respect des droits internationaux dans le domaine du travail» et à réduire les inégalités de revenus. On réclame aussi la création d’un «fonds pour



Le Réseau québécois sur l’intégration continentale (RQIC) était présent au Sommet des peuples des Amériques en Argentine. Comme membre du RQIC, la FTQ y était avec une dizaine de représentants et représentantes des syndicats affiliés.

éliminer la faim et la pauvreté, promouvoir l’investissement social productif, le plein emploi et améliorer la santé publique».

L’Alliance sociale continentale a poursuivi son travail de réflexion et de proposition pour la construction d’Amériques solidaires qui fassent passer la justice sociale et le développement humain avant le commerce et la spéculation des puissances financières privées.

### La ZLÉA moribonde

Ce troisième Sommet des peuples était l’occasion d’enregistrer une victoire : l’enterrement probable du projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).

Même si ce projet ne figurait pas officiellement à l’agenda du Sommet des chefs d’État, le président Bush, appuyé de façon zélée par Paul Martin, a tout fait pour faire inclure dans la déclaration finale un engagement de ses collègues à conclure une entente sur la ZLÉA.

Peine perdue, si une majorité de pays ont acquiescé, les plus importants, soit l’Argentine, le Brésil et leurs alliés du Merco Sur et le Venezuela, ont fait inscrire leur dissidence. Il y a peu de chances que ce projet qui aurait dû être signé en janvier 2005 ne survive à un nouvel échec.

À l’issue du Sommet des peuples, une manifestation formée de quelque

40000 militants et militantes a convergé vers le stade municipal, où le président du Venezuela, Hugo Chavez et la vedette de soccer Diego Maradona étaient acclamés. Au nom de l’Alliance sociale continentale, Blanca Chancoso, une des leaders du mouvement autochtone de l’Équateur, a lu la déclaration finale du Sommet des peuples des Amériques. En plus de célébrer la paralysie de la ZLÉA, la déclaration dit non à la militarisation et au paiement de la dette qui écrase les peuples les plus pauvres. On réclame enfin des mesures qui s’attaquent aux fondements de la pauvreté, du chômage et de l’exclusion.

### Des défis majeurs

La mise au rancart du projet de ZLÉA, s’il peut être considéré comme une victoire populaire, ne doit pas nous endormir et nous faire ignorer les défis majeurs qui confrontent les peuples des Amériques. Le libre-échange à la néolibérale continue de progresser malgré cette levée de boucliers. Les États-Unis comme le Canada ont signé et négocient encore de nombreux accords bilatéraux ou régionaux. Sur le même modèle que l’ALÉNA ou le projet de ZLÉA, ces accords sont moins spectaculaires mais tout aussi efficaces en terme de soumission des économies nationales à un grand marché commercial aveugle et antisocial.



## COLOMBIE

### Un cas extrême où exercer notre solidarité

Parmi les présidents qui appuyaient sans condition Georges Bush au Sommet des Amériques figuraient le premier ministre Paul Martin, le président mexicain Vicente Fox (qualifié de toutou par son homonyme vénézuélien) ainsi que le colombien Alvaro Uribe Vélez.

Dans son pays, des centaines d’enfants meurent chaque jour de malnutrition. La Colombie est aussi le théâtre d’un viol systématique des droits de la personne. Des milliers d’hommes et de femmes sont tués chaque année, parmi lesquels figurent, bon an mal an, une centaine de syndicalistes, la plupart aux mains de groupes paramilitaires protégés par le régime et donc jamais arrêtés.

### La drogue profitable

À la tête de ce pays de 40 millions d’habitants, Uribe se maintient au pouvoir grâce au soutien militaire et financier des États-Unis. Est-ce là le type de développement que nos voisins du Sud veulent imposer à l’ensemble des Amériques? Sous prétexte de combattre l’industrie de la drogue, les États-Unis ont surarmé le régime colombien qui combat sans fin une guérilla jamais victorieuse, mais jamais vaincue. Les cartels de la drogue non plus ne sont jamais vaincus. En visite à Montréal récemment, le directeur du Département des droits de l’homme et de la solidarité de la Centrale des travailleurs de Colombie (CUT), Domingo Tovar disait : «L’économie de la drogue et la guérilla sont plus profitables que la paix en Colombie».

Pendant que perdure cette violence extrême, des compagnies multinationales, dont des minières canadiennes, peuvent exploiter à rabais richesses naturelles et main-d’œuvre, assurées que le mouvement syndical est tenu à respect par la répression.

### Des gestes concrets

Lors d’une visite auprès du Bureau de la FTQ, une délégation de syndicalistes colombiens a fait état de la situation précaire dans laquelle survit le mouvement syndical dans ce pays. Le président Henri Massé a profité de l’occasion pour appeler ses collègues du Bureau à poser des gestes concrets en faveur des syndicalistes colombiens. Au cours des prochaines semaines, la FTQ devrait faire circuler un plan d’action visant à soutenir le mouvement syndical de ce pays.

## Un modèle d'affaires 100 % solidaire

EN NOVEMBRE 2005, LES SERVICES ADAPTÉS TRANSIT ET COMMERCE ÉQUITABLE OXFAM-QUÉBEC (ÉQUITA) ONT INAUGURÉ UN PARTENARIAT D'UN NOUVEAU TYPE. TRANSIT DEVIENT LE CENTRE DE DISTRIBUTION ÉQUITA ET, DU MÊME COUP, TORRÉFACTEUR DE CAFÉ ÉQUITABLE DE CETTE MARQUE.

**L**a réinsertion sur le marché du travail de personnes ayant des incapacités est au cœur de la mission de Transit. Le nouveau partenariat vise à développer une nouvelle économie sociale performante où le respect des droits de la personne, ici et ailleurs, ainsi que la protection de l'environnement sont des priorités.

Ce partenariat nous donne accès à une gamme de produits de grande quali-

té, équitables, offerts à prix concurrentiel et traités par une entreprise de services adaptés qui assure l'intégration de personnes handicapées au marché du travail.

### 30 ans d'existence

Les principales activités de Transit sont l'entretien ménager d'immeubles publics et commerciaux, l'emballage et la maintenance, la surveillance d'immeubles et le Centre de distribution Équita. Transit existe depuis 30 ans et emploie 140 personnes.

Le Centre de distribution Équita crée cinq nouveaux emplois adaptés dès maintenant. Ce nombre devrait augmenter à dix en 2006. Toutes les activités du centre de distribution se dérouleront dans les locaux de Transit. En plus de la torréfaction et de l'ensachage du café, le centre assurera la maintenance de différents produits Équita, comme le

riz, le thé, le chocolat et le sucre venant de Colombie, du Costa Rica, du Guatemala, du Pérou, du Nicaragua, du Mexique, de l'Éthiopie ou de l'Indonésie.

Pour en savoir plus : [www.letransit.com](http://www.letransit.com) ou par téléphone aux Services adaptés Transit au (514) 642-3250.



Amilcar Silva, préposé à la torréfaction, avec son formateur Laurent Soussan.

## WAL-MART

### Des plaintes pour rien

Dans son édition du 23 novembre 2005, le quotidien montréalais *The Gazette* mentionnait que la commission des relations de travail de la Saskatchewan n'entendra pas les sept plaintes déposées devant elle pour pratique syndicale déloyale dans la campagne de syndicalisation des magasins Wal-Mart.

Deux des plaintes logées contre les TUAC (FTQ-CTC) ont été retirées et les témoins des cinq autres plaintes ne se sont pas présentés aux audiences.

Pendant ce temps, le processus d'accréditation au magasin Wal-Mart de Gatineau (secteur Hull) est toujours paralysé par les procédures judiciaires tandis qu'au moment de mettre sous presse, les négociations se poursuivaient à Saint-Hyacinthe pour la signature d'une première convention collective. L'accréditation remonte à janvier 2005.

## GENE HARTLEY, DÉLÉGUÉ SOCIAL Architecte d'une belle réalisation!



En avant, de gauche à droite : Stéphane Lévesque, Gene Hartley, responsable de la levée de fonds, Pascal Berthiaume, Barry Neville. Debout : Éric Beaulieu, Sébastien D'Amour, Denis Rochon, Caroline Chayer, Stéphane Chaîne, Robert Desjardins, André Plante, Jean-François Landry, vice-président Des Braves Du Coin. Absents de la photo : Gerry Carrière, Gilles Gravelle, Stéphane Desjardins, Guy Pariseau et Yvon Leguerrier.

SOUVENT DANS L'OMBRE, LE DÉLÉGUÉ SOCIAL AGIT DE FAÇON DISCRÈTE. SES CONFRÈRES ET CONSOEURS DE TRAVAIL NE VOIENT PAS TOUJOURS SES INTERVENTIONS ET ENCORE MOINS LES RÉSULTATS. GENE HARTLEY EST DÉLÉGUÉ SOCIAL CHEZ DOMTAR, À HULL, OÙ IL EST MEMBRE DE LA SECTION LOCALE 33 DU SCEP. DERNIÈREMENT, IL A FAIT PREUVE D'UN ENGAGEMENT EXCEPTIONNEL POUR VENIR EN AIDE À UNE MEMBRE DE SA SECTION LOCALE. VOICI SON HISTOIRE.

Élizabeth, fille de Mélissa Chartier, employée chez Domtar, et de Michel Pelletier, était en pleine santé à sa naissance, le 26 octobre 2004. Mais vers l'âge de six mois, les médecins découvrent un cancer. Elle doit être opérée puis suivre des traitements de chimio-

thérapie et de radiothérapie à petite dose pendant un an, au Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario (CHEO).

Cet engagement demandera beaucoup d'efforts et de dépenses imprévues au jeune couple. Ils ont besoin d'aide.

C'est alors qu'entre en scène Gene Hartley. Il organise une levée de fonds dans l'usine et un souper auquel plus de cent personnes assistent. Grâce à la générosité des membres, il est en mesure de remettre un chèque de 4 100 \$ aux parents de la petite Élizabéth ainsi que sa première bicyclette avec l'équipement de sécurité. S'ajoutent à ces dons des coupons d'essence d'une valeur totale de 500 \$ ainsi qu'un week-end familial dans une pourvoirie afin de leur permettre de relaxer pleinement.

Gene Hartley avoue qu'il n'a pas fait ça tout seul. Il tient à remercier l'équipe qui lui a prêté main forte (voir photo). « Je veux remercier spécialement Réjean D'Aoust, le coordonnateur du réseau des délégués sociaux en Outaouais et Donald Roy, le président du Conseil régional FTQ pour leur soutien ». Il souligne aussi l'appui reçu de l'employeur ainsi que de Centraide qui soutient le réseau des délégués sociaux et délégués sociaux de la FTQ partout au Québec.

Notre délégué social se retrousse déjà les manches pour venir en aide à un enfant atteint de fibrose kystique !

## Les membres de la FTQ contribuent à Centraide partout

LA FTQ, SES SYNDICATS AFFILIÉS ET SES CONSEILS RÉGIONAUX APPUIENT CENTRAIDE DEPUIS FORT LONGTEMPS. AU FIL DES ANS, DES CENTAINES DE MILITANTS ET DE MILITANTES SE SONT IMPLIQUÉS BÉNÉVOLEMENT POUR CENTRAIDE.

Cette année, Henri Massé était le coprésident de la campagne Centraide Richelieu-Yamaska. Le 25 septembre dernier, il a participé à son lancement à Bedford. Il était accompagné des représentants des Conseils régionaux FTQ du Suroît, Richelieu et Haute-Yamaska. Quelques centaines de personnes étaient là pour appuyer concrètement le lancement de cette campagne dont l'objectif était 2 150 000 \$.

Centraide appuie plus de 1200 organismes communautaires dans nos milieux et régions. Grâce à ces organismes, au-delà de 1,3 million de personnes reçoivent un coup de main pour améliorer leurs conditions de vie. Des enfants peuvent se procurer des sacs d'école, du matériel scolaire de base et des boîtes à lunch dans un Magasin Partage. Des parents vivant des difficultés avec leurs enfants obtiennent un soutien psychologique quotidien et anonyme. Des femmes immigrantes participent à des ateliers de prise de parole et d'estime de soi. Des enfants issus de milieux défavorisés ont accès à des camps de jour où ils peuvent s'amuser et se développer.

À compter de 2006, Centraide soutiendra concrètement le réseau des délégués sociaux et délégués sociaux de la FTQ en Montérégie. Comme il le fait dans plusieurs régions du Québec, l'organisme versera les sommes nécessaires pour payer le salaire et les avantages sociaux d'un poste de coordination du réseau dans la région. « Nous pouvons dire que c'est le «début d'un temps nouveau» pour l'ensemble des délégués sociaux en Montérégie », a déclaré Daniel Mallette, président du Conseil régional FTQ du Suroît.



Le cortège Centraide à Bedford, le 25 septembre 2005

# La FTQ exige le retrait du projet de loi 124



NORMAND BLOUIN

AVEC SON PROJET DE LOI SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROPOSE DE REMPLACER L'ACTUELLE LOI SUR LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (CPE) ET AUTRES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE. CE PROJET VA SE TRADUIRE PAR UNE BAISSÉ DE LA QUALITÉ DES SERVICES ET PAVÉ LA VOIE À DES ORGANISMES À BUT LUCRATIF.

**S**elon la FTQ, l'entreprise privée et le principe de la concurrence commerciale n'ont pas leur place dans l'offre des services éducatifs. Dans le mémoire présenté à la Commission des affaires sociales le 16 novembre (la FTQ a eu moins d'une semaine pour s'y préparer), le secrétaire général René Roy a réclamé le retrait pur et simple du projet de loi 124 et la mise sur pied de consultations mieux organisées. « Cette précipitation n'est pas une première, a mentionné le René Roy. Ce gouvernement est en train d'en prendre l'habitude. Ce n'est pourtant pas une attitude propice à la réflexion, à la discussion et à la compréhension mutuelle. »

S'il allait de l'avant avec ce projet, le législateur abandonnerait son intention initiale qui était de mettre

l'accent sur le développement d'un réseau public de garderies sans but lucratif, autogérées par les parents et répondant à des standards de qualité reconnus.

La création du réseau public de CPE est un choix collectif qui a non seulement amélioré l'accessibilité et la qualité des services de garde, mais qui a aussi permis d'améliorer les conditions de travail dans ce milieu majoritairement composé de femmes. Pourquoi, alors, changer une politique publique qui donne des résultats éprouvés, est admirée au Canada et internationalement et qui est cimentée par un consensus important au Québec ?

## Impact sur la qualité des services

Au moment même où une entente sur le financement des services de garde à l'enfance est intervenue entre Ottawa et Québec, il est difficile de comprendre l'acharnement du gouvernement à vouloir encore réduire les budgets alloués au réseau des CPE.

De nouvelles diminutions au financement auraient nécessairement un impact sur la qualité des services. « Nous anticipons la perte de plusieurs centaines d'emplois à travers le réseau des CPE. Outre les emplois, nous voyons mal où pourraient être reportées les coupures budgétaires si ce n'est sur le matériel pédagogique

et sur les services spécialisés destinés aux enfants ayant des besoins spécifiques », mentionne le mémoire de la FTQ.

Parallèlement, le gouvernement se donne le droit d'augmenter les tarifs des services de garde en tout temps, ce qui aurait un impact catastrophique sur les familles à faible et moyen revenu. La notion d'accessibilité serait encore une fois compromise.

## Les bureaux coordonnateurs

Par ailleurs, la FTQ rejette la création de bureaux coordonnateurs des services de garde en milieu familial, en particulier parce que leur impact sur la qualité des services sera potentiellement négatif.

Les responsables des services de garde (RSG) en milieu familial bénéficient actuellement d'un service personnalisé avec les CPE, d'un lieu de référence à proximité qui leur offre de la formation, des outils et du soutien ponctuel rapide pour répondre aux mille et un défis que représente l'éducation des enfants au quotidien. Ces échanges sont possibles parce que les CPE encadrent un nombre restreint de services de garde et qu'ils ont pu établir avec les RSG des liens de confiance, s'appuyant sur le partage d'expérience et sur une relation de proximité.

Avec la mise en place prévue de 130 bureaux coordonnateurs s'occupant de 14 000 services de garde en milieu familial, nous nous retrouverons avec des mégastructures qui encadreront en moyenne 700 enfants et même plus. Bénéficiant de ressources plus limitées, ces mégastructures seront obligées de rogner sur la qualité du mode de fonctionnement actuel : le soutien professionnel, personnalisé et basé sur des liens de confiance.

D'autre part, le projet de loi ouvre la porte au transfert des enfants d'âge scolaire en CPE après les heures de classe. Pourtant, la politique familiale de 1997 préconisait que ceux-ci ne soient pas éloignés de leur milieu de vie qu'est l'école.

## Conciliation travail-famille

Les services de garde sont un important volet d'une bonne politique sur la conciliation travail-famille. La FTQ a accueilli favorablement la proposition d'encourager l'offre de garde sur des horaires atypiques, à

la demi-journée, intensive ou saisonnière. En 2003, nous avons d'ailleurs fait des propositions au gouvernement qui n'ont pas encore été considérées. Cependant, nous nous opposons à une tarification en fonction des modes de garde et des horaires de garde.

Le réseau des CPE est constitué de 1002 entreprises collectives qui offrent

168 000 places dont 88 000 places de garde en milieu familial. Plusieurs études et les travaux plus récents de l'Institut de recherche en politiques publiques ont démontré la supériorité de ces services, que ce soit en installations ou dans les services de garde à domicile, par rapport aux services proposés dans les garderies privées.

## ÉQUITÉ SALARIALE

# La FTQ fait son propre bilan

LA FTQ ENTREPREND SON BILAN DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE EN VIGUEUR DEPUIS 1997. CET EXERCICE S'AVÈRE ESSENTIEL DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA LOI ET DES CONSULTATIONS DÉJÀ AMORCÉES PAR LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE (CÉS), QUI ABOUTIRONT AU DÉPÔT DU RAPPORT DU MINISTRE RESPONSABLE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU PLUS TARD LE 21 NOVEMBRE 2006. LE GOUVERNEMENT DÉCIDERAIT ALORS DE « L'OPPORTUNITÉ DE LA MAINTENIR EN VIGUEUR OU DE LA MODIFIER... ». L'ÉCHÉANCE PEUT SEMBLER LOINTAINE MAIS, POUR LA FTQ ET SES AFFILIÉS, FAIRE CE BILAN NÉCESSITE DU TEMPS ET UNE ANALYSE MINUTIEUSE. D'OÙ L'IMPORTANCE DE BIEN SE PRÉPARER.

**D**éjà neuf ans depuis l'adoption de la Loi. Où en sommes-nous réellement? Les travailleuses du Québec ont-elles vraiment obtenu l'équité salariale? Combien d'entreprises se sont conformées à la loi? Quels résultats la loi a-t-elle donnés? Quels problèmes a-t-on rencontrés dans nos démarches? Quelles solutions doit-on envisager? Qu'en est-il du maintien de l'équité salariale une fois qu'elle est atteinte?

Nous vous invitons donc à commencer, si ce n'est déjà fait, à recueillir toute information jugée pertinente pour procéder à votre propre évaluation, dans les milieux de travail que vous représentez. Au cours des prochains mois, la FTQ communiquera avec ses affiliés à ce sujet. Elle travaillera aussi en étroite collaboration avec les membres de son groupe de travail sur l'équité salariale afin que nos conclusions reflètent au mieux les diverses réalités de nos milieux de travail.



## Un nouveau règlement en équité salariale

Après des années d'attente, tous les milieux de travail de dix personnes salariées et plus sont maintenant en mesure de réaliser l'équité salariale, y compris les milieux essentiellement féminins.

Au printemps dernier, le gouvernement approuvait enfin le règlement élaboré par la CÉS en collaboration avec les principales organisations syndicales, patronales et les groupes de femmes.

Pour les entreprises où il n'y a pas de catégories d'emplois à prédominance masculine, le règlement prévoit deux catégories d'emplois masculins types. Cela leur permet d'effectuer les comparaisons nécessaires aux fins de l'équité salariale au sein de l'organisation. Ce règlement touche quelque 40 000 femmes oeuvrant dans environ 2 000 entreprises au Québec.



NORMAND BLOUIN

La FTQ participe à la grande mobilisation pour maintenir le réseau des services de garde et l'améliorer : pétitions, rassemblement, appui financier et technique, etc. La vice-présidente Hélène Simard s'est d'ailleurs adressée à la foule de plus de 10 000 personnes rassemblées au parc Jarry, le dimanche 27 novembre à Montréal.

# 50<sup>e</sup> anniversaire du Conseil régional FTQ-Estrie

C'ÉTAIT LA FÊTE LE 29 OCTOBRE AU THÉÂTRE GRANADA DE SHERBROOKE. LE CONSEIL RÉGIONAL FTQ DE L'ESTRIE CÉLÉBRAIT SON 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE. COQUETEL, SOUPER, MUSIQUE ET DANSE ÉTAIENT AU MENU DE LA SOIRÉE. LA FÊTE, PLEINE D'HUMOUR, DE PLAISIR, D'HISTOIRE, DE MOMENTS ÉMOUVANTS AUSSI, S'EST DÉROULÉE SOUS LA PRÉSIDENTIE D'HONNEUR DU PRÉSIDENT DE LA FTQ, HENRI MASSÉ, ET AVEC LA PARTICIPATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL RENÉ ROY.

Quelque 400 personnes s'étaient donné rendez-vous pour l'occasion, dont plusieurs dirigeants de syndicats affiliés, des délégations de conseils régionaux, des anciens présidents ou militants du Conseil régional de l'Estrie, des représentants du Fonds de solidarité FTQ, du Fonds régional de solidarité Estrie

et de SOLIDEQ, de nombreux et nombreuses RL, des amis de la FTQ, les anciens conseillers régionaux de l'Estrie bref, une foule joyeuse de syndiqués – hommes et femmes – d'hier et d'aujourd'hui et leurs conjoints ou conjointes. L'assistance a semblé bien apprécier cette soirée anniversaire de la création du Conseil des métiers et

du travail de Sherbrooke, en avril 1955. Eh oui, deux années avant la naissance de la FTQ !

## L'humour au rendez-vous

Deux membres de l'exécutif du Conseil régional, Manon Beaudette, secrétaire-archiviste (TUAC-500), et Alain Métivier, vice-président (SCEP-145), ont animé la soirée, rappelé les hauts faits de l'histoire du Conseil régional et déployé leurs talents d'humoristes.

Henri Massé, René Roy et Claude Maltais, le vice-président de la FTQ représentant les conseils régionaux, ont salué, par des messages éloquentes, l'action du Conseil régional de l'Estrie au cours des 50 ans de son histoire.

L'assistance a fort goûté, également, à une présentation amusante, en tout cas non conventionnelle, de chacun des membres du comité exécutif du Conseil régional de l'Estrie. On s'est aussi rappelé de quelques-uns des grands militants et des grandes militantes de la FTQ et de l'Estrie aujourd'hui disparus; un moment fort émouvant de la soirée.

Finalement, un hommage a été rendu aux anciens présidents du Conseil régional<sup>1</sup> et aux anciens conseillers régionaux de l'Estrie, à qui une plaque en granit montée d'une horloge a été remise.

Somme toute une soirée très réussie, un grand moment de fraternité et de solidarité qui restera gravé dans la mémoire de ceux et celles qui y étaient. Bravo et mille mercis à tous les membres du comité organisateur de cette fête.

1. Les anciens présidents du Conseil régional présents à cette soirée et la date de leur élection : Roland Moisan (janvier 1959); René Therrien (janvier 1973); Roland Tardif (janvier 1974); Yves Lamontagne (novembre 1976); Denis Boissé (janvier 1979); Yvon Rousseau (octobre 1979); Louis Bérubé (septembre 1998) et Fernand D'Ascanio (avril 2002).

## UNE ÉTUDE DE STATISTIQUE CANADA

### Dépression et dépendance à l'alcool chez les grands buveurs

Selon une récente étude de Statistique Canada, un peu moins du quart des hommes et des femmes au Canada considérés comme ayant une dépendance à l'alcool en 2001 avaient souffert de dépression durant l'année précédente.

L'étude examine le rapport entre la dépendance à l'alcool et la dépression chez les hommes et les femmes âgés de 18 ans et plus que l'on considère comme de grands buveurs. Elle repose sur des données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2000-2001.

Publiée récemment dans la revue *Social Science and Medicine*, l'étude a permis d'établir que la majorité des grands buveurs habituels, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, n'avaient pas de dépendance à l'alcool.

Toutefois, le niveau de consommation d'alcool de quelque 427 000 grands buveurs habituels laissait supposer que ces personnes avaient une dépendance à l'alcool. À l'intérieur de ce groupe, environ 24 %, soit près de 105 000 hommes et femmes, avaient souffert de dépression à un moment donné au cours de l'année précédente. Les femmes qui étaient considérées comme ayant une dépendance à l'alcool étaient presque deux fois plus susceptibles que les hommes d'avoir connu au moins un épisode dépressif.

L'étude a fait ressortir une probabilité élevée de dépendance à l'alcool chez les personnes classées comme grands buveurs habituels qui ont connu un épisode dépressif majeur. En effet, les hommes et les femmes déprimés étaient environ 3,5 fois plus susceptibles d'être considérés comme ayant une dépendance à l'alcool que les personnes n'ayant pas souffert d'épisode dépressif.

Les résultats montrent en outre qu'un degré élevé de stress perçu était systématiquement lié à la probabilité conjointe de dépression et de dépendance à l'alcool.

### Grands buveurs habituels

L'étude a aussi démontré que les hommes étaient plus de deux fois plus susceptibles que les femmes d'être de grands buveurs habituels. Cependant, les hommes et les femmes classés comme grands buveurs habituels étaient à peu près également susceptibles d'être considérés comme ayant une dépendance à l'alcool.

Pour être classé comme grand buveur habituel, on doit avoir consommé cinq boissons alcoolisées ou plus au moins une fois par mois au cours de l'année précédente.

L'Organisation mondiale de la santé a estimé que les coûts économiques des problèmes liés à l'alcool au Canada se chiffraient à 18,4 milliards de dollars américains, soit 2,7 % du produit intérieur brut.

Source : Le Quotidien, Statistique Canada, 17 août 2005, [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)



Rangée assise : Even Rondeau\*, trésorier (AIMTA-922); Marguerite Rondeau\*, secrétaire du Conseil régional (AIMTA-922); Bernise Martel, coordonnatrice des déléguées et délégués sociaux Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec; Alain Métivier\*, vice-président (SCEP-145); Manon Beaudette\*, secrétaire-archiviste (TUAC-500); René Roy, secrétaire général FTQ. Rangée debout : Denis Belleville\* (Métallos-9414); Marc Bellemare\*, nouveau conseiller régional; Normand Couture\*, directeur (SCFP-2729); Gilles Léveillé\*, ex-conseiller régional; Henri Massé, président FTQ; Daniel Proulx\*, président (SEESUS-SCFP-7498); Alain Ouellette, directeur (SCEP-78); Alain Thériault\*, directeur (SEPB-573) et Mario Clermont\*, directeur (représentant Grande Loge AIMTA-922).

\* Membres du comité organisateur de la fête du 50<sup>e</sup> anniversaire

## L'ASSURANCE-EMPLOI

### GAGNÉE APRÈS DES LUTTES ÉPIQUES

LE 14 SEPTEMBRE DERNIER, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL RÉGIONAL FTQ-ESTRIE, ON A PRÉSENTÉ UN FILM SUR L'HISTOIRE DE LA MISE EN PLACE DU RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE (ASSURANCE-EMPLOI AUJOURD'HUI) : «TOURNANT DE L'HISTOIRE – EN CHEMIN VERS OTTAWA», DES RÉALISATEURS BARRY STEVENS ET STEVEN SILVER. EVEN RONDEAU, TRÉSORIER AU CONSEIL RÉGIONAL, A ÉTÉ TOUCHÉ D'APPRENDRE QUE LE RÉGIME A ÉTÉ MIS SUR PIED DANS LA DOULEUR ET LA SOUFFRANCE AU TERME D'UNE LONGUE LUTTE. IL NOUS RÉSUME L'HISTOIRE.

« Dans les années 30, alors que la crise économique fait rage, les gens sont sans emploi et crèvent littéralement de faim. L'insatisfaction populaire est grande. En 1935, pour éviter un soulèvement, le gouvernement Bennet, qui doit faire face à l'électorat, n'a d'autre idée que de mettre sur pied des «camps de travail.

« On y donne gîte, nourriture et un travail rémunéré à 20 cents par jour. Mais ils deviennent vite des prisons: pas d'hygiène, nourriture infecte, travail harassant, etc. Au bout du rouleau devant cette absence totale de respect, on décide de faire la grève.



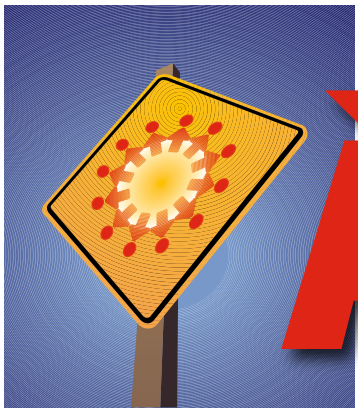
«Le 3 juin 1935, les grévistes partent donc de Vancouver sur le toit des wagons de marchandises porter leurs revendications directement au Parlement. Le premier ministre Bennet ne l'entendait pas ainsi. Le convoi est arrêté à Regina le 14 juin. Le 1<sup>er</sup>

juillet une grande manifestation tourne au vinaigre : des centaines de blessés, un policier mort et un grand nombre d'arrestations.

« Mais Bennet est défait par les libéraux de McKenzie King et l'idée de la mise sur pied d'une assurance-chômage ayant fait son chemin, une première loi est votée la même année.

« Aujourd'hui, malgré d'énormes surplus à l'assurance-emploi d'environ 50 milliards de dollars, de moins en moins de personnes sans emploi y ont accès.

« C'est un vrai scandale et une insulte à nos ancêtres qui se sont battus ! », conclut le confrère Rondeau.



# À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2005

## RENCONTRE DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES À LA PRÉVENTION

# Apprendre, s'informer, profiter de l'expérience des autres

PLUS D'UNE CENTAINE DE PERSONNES ONT PARTICIPÉ, LES 26 ET 27 OCTOBRE DERNIER À MONTRÉAL, À LA RÉUNION DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES À LA PRÉVENTION DE LA FTQ. ILS ONT REÇU LA VISITE DE DEUX CONFÉRENCIÈRES (VOIR PAGE SUIVANTE). UN DES POINTS FORTS DE LA CONFÉRENCE A SANS DOUTE ÉTÉ LE PANEL SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MATIÈRE DE SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL. POUR L'OCCASION, ON AVAIT INVITÉ DIFFÉRENTS RESPONSABLES SYNDICAUX EN SANTÉ-SÉCURITÉ POUR FAIRE ÉTAT DES EXPÉRIENCES VÉCUES DANS LEUR MILIEU. CE TYPE DE FORMULE D'ÉCHANGES A BEAUCOUP PLUS ET ON SOUHAITE RÉPÉTER L'EXPÉRIENCE EN PLUS PETITS GROUPES.

### VILLE DE MONTRÉAL

#### Cent fois sur le métier...

Même si les éboueurs ne représentent que 4 % du total des cols bleus, en 2003 ils étaient victimes de près de 50 % des accidents. Ce pourcentage augmentait d'année en année. «Auparavant, se souvient Gary Burns, la formation c'était de faire soulever des sacs de 10-20 livres pendant 30 ou 40 minutes pour vérifier si la personne avait les capacités de faire le travail!»

À juste titre, le syndicat s'est inquiété de la situation des accidents et a demandé que le dossier soit traité au comité paritaire central. On obtient ensuite l'embauche d'un ergonome qui fait une enquête exhaustive pendant deux ans. Il travaille même comme éboueur. Avec l'aide de l'association sectorielle du secteur municipal, l'enquête est validée. Mais le tout est un peu trop théorique. Alors, on adapte la formation: un volet théorique et un volet sur le terrain, en situation réelle.

Pendant l'enquête, le syndicat a aussi travaillé avec son vis-à-vis des cols bleus de Québec, qui vit sensiblement la même problématique, de même qu'avec l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST).

Il y a eu une première expérience de formation le 21 novembre. «Notre objectif, de dire Gary, est de faire en sorte que tous les éboueurs, sans exception, suivent cette forma-

tion. Avec cette première expérience, nous verrons s'il y a des ajustements à apporter.»



**Gary Burns**

Représentant à la prévention SCFP-301

### FTQ-CONSTRUCTION

#### Des efforts trop modestes

Quiconque veut travailler dans la construction doit suivre un cours de santé-sécurité de 30 heures. C'est à la fin des années 1970 que la FTQ-Construction gagnait cette revendication. Aujourd'hui, avec le recul, le bilan est plutôt négatif: 30 heures c'est peu et il n'y a pas nécessairement équation entre la théorie et la réalité des milieux de travail.

«Ce n'est pas parce qu'un travailleur connaît les règlements et est informé de ses droits qu'il est en mesure de les faire respecter, explique Richard Goyette. La construction, c'est un milieu dans lequel règne l'insécurité et il est très difficile, pour ne pas dire impossible pour un travailleur de se défendre seul.»

Toutefois, sur les plus gros chantiers, le rapport de force permet de faire respecter les normes. Ailleurs, les patrons font rapidement comprendre aux travailleurs qu'ils font mieux de tourner les coins ronds ou de fermer les yeux s'ils veulent garder leur emploi. Dans la construction domiciliaire, c'est encore plus difficile.

«Si ni l'employeur ni l'organisation du travail ne valorise les acquis en matière de santé-sécurité, la prévention sera un échec. Il nous faut donc nous concentrer sur l'action syndicale», précise Richard.

Le défi est donc d'intégrer la santé-sécurité dans l'action syndicale quotidienne afin de permettre aux délégués de prendre des initiatives, en sachant qu'ils sont appuyés par leur syndicat. «Ce n'est pas l'employeur qui va bouger, de conclure Richard Goyette. Au contraire, c'est par la prise en charge dans les milieux de travail que ça va se faire. Les syndicats doivent y mettre les énergies nécessaires.»



**Richard Goyette**

Directeur général adjoint FTQ-Construction

### JOHNSON & JOHNSON

#### Le syndicat prend vraiment sa place

Dans son usine de Montréal, le géant de la fabrication de produits d'hygiène et de santé introduit de la nouvelle machinerie en 1995. Il trouve urgent que les nouvelles machines soient mises en opération, mais il a oublié un détail:

personne n'est formé pour les opérer! Le syndicat exige non seulement la formation professionnelle mais également en santé-sécurité. Devant le refus catégorique de l'employeur, le syndicat s'adresse à la haute direction de l'entreprise et il y a déblocage.

Depuis ce temps, formation professionnelle et santé-sécurité font bon ménage. Aujourd'hui, tous les programmes de formation incluent le volet santé-sécurité. De plus, la validation de cette formation doit passer entre les mains du comité santé-sécurité.

«Le syndicat est aussi impliqué même s'il ne s'agit que de modifications à des postes de travail existants, explique Patrice Sallam. Une personne choisie par le syndicat est libérée afin de vérifier si tout est conforme sur le plan de la santé et de la sécurité. Si ce n'est pas conforme, il y a alors négociation avec l'employeur afin de trouver des solutions.»

«Nous sommes loin du temps où la formation se faisait sur le tas, sans préparation. Nous sommes loin aussi des taux d'accidents que nous avions il y a 10 ans. Heureusement!»



**Patrice Sallam**

Représentant à la prévention SCEP-115

### BOMBARDIER

#### Tous les employés sont formés

Inquiet du taux d'absentéisme, Bombardier approche le syndicat qui accepte de se pencher sur le problème. Une firme externe doit procéder à une analyse exhaustive de 150 postes de travail

mais conclut que l'étude est impossible à réaliser. Trop gros!

Les parties décident alors d'entreprendre cette analyse et, surtout, de donner une formation en ergonomie à tous les employés. Dans un premier temps, un cours de trois jours est donné à tous les représentants à la prévention et aux conseillers en prévention de l'employeur. Par la suite, on donne une formation de base en ergonomie aux superviseurs et aux membres des différents comités locaux. On se penche alors plus précisément sur l'utilisation de la grille d'analyse des postes. Enfin, tous les employés reçoivent une formation de deux heures sur les grands principes ergonomiques.

«Nos membres apprécient beaucoup», souligne Vito Mossa. Plusieurs nous disent qu'ils sont bien contents que le syndicat ait pris cette initiative.»

Tout ce processus conduira à plusieurs modifications d'équipement et de postes de travail, à des grilles d'analyse qui permettront des études plus approfondies, à la mise en place d'un programme de rotation des tâches. «Notre objectif, dit-il, est que les travailleurs puissent eux-mêmes analyser leur poste de travail et proposer des correctifs.»



**Vito Mossa**

Représentant à la prévention AIMTA-712

SUITE EN PAGE 10

# Les défis du retour au travail et du maintien en emploi

LES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES À LA PRÉVENTION DE LA FTQ ONT SUIVI AVEC GRAND INTÉRÊT LA PRÉSENTATION DE LOUISE ST-ARNAUD, PSYCHOLOGUE ET MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE SUR LES IMPACTS PSYCHOLOGIQUES, ORGANISATIONNELS ET SOCIAUX DU TRAVAIL (RIPOST) DE LA VIEILLE CAPITALE, SUR UN SUJET FORT PRÉOCCUPANT : LE RETOUR AU TRAVAIL À LA SUITE D'UN PROBLÈME DE SANTÉ MENTALE.



SERGE JONGUÉ

**O**n le sait, ces problèmes représentent actuellement l'une des plus importantes causes d'absence du travail. Ils entraînent généralement de longues périodes d'absence et génèrent un risque élevé de rechute : «*Le retour au travail et le maintien en emploi s'avèrent un défi majeur en santé mentale au travail*», selon Louise St-Arnaud.

Les résultats de ses recherches sont sans équivoque. Le travail est un facteur incontournable d'apparition de problèmes de santé mentale : surcharge

de travail, non-reconnaissance des efforts, conflits avec la direction, avec un supérieur ou avec un collègue, harcèlement, etc.

Dans ces circonstances, comment se fait la réinsertion dans le milieu de travail ?

«*Pour obtenir du succès lors du retour au travail, il faut absolument procéder à une analyse afin d'améliorer le milieu lui-même avec l'objectif de régler le problème à la source. L'exercice devient difficile si les conditions de travail ne sont pas modifiées. Le soutien lors d'un retour progressif est*

*aussi un élément clé qui peut faire la différence pour toute personne prête à réintégrer le travail*», explique la chercheuse.

## Pistes de solution

Elle propose des pistes de solution intéressantes : «*Il faut agir de façon proactive sur l'organisation du travail pour faire en sorte d'adapter le travail aux individus et non l'inverse.*» Elle suggère aussi de tenir des activités de sensibilisation et d'information sur la santé mentale pour nos membres. Une forme de soutien actif directement

dans le milieu de travail ainsi que le développement d'interventions préventives sont essentiels pour mieux contrer ce fléau.

Les participants et participantes ont également retenu que nous avons tous intérêt à travailler en équipe et à conjuguer nos efforts et nos compétences : comité SST, délégués sociaux et délégués sociaux, comité de relations de travail ou exécutif syndical bref, l'ensemble des militants syndicaux qui interviennent dans nos milieux de travail.

## SUITE DE LA PAGE 9

### HYDRO-QUÉBEC

#### Un code de sécurité paritaire

Aujourd'hui à Hydro-Québec, le Code de sécurité des travaux est un document paritaire. Ce code établit toutes les directives sur l'application des mesures de sécurité pour tous les travaux exécutés de près ou de loin sur le réseau électrique. Il n'y a pas si longtemps, c'était la chasse gardée de l'employeur.

Entre 1971 et 2001, pas moins de 33 travailleurs sont décédés au travail à Hydro-Québec. C'est plus que les pompiers et policiers réunis au Québec ! En 2002, après deux ans et demi de discussions en comité paritaire, il y a eu révision du code. «*L'employeur était très réticent de nous voir toucher à sa bible, se souvient Donald Tremblay. Nous avons pu le faire parce que nous nous sommes organisés syndicalement. Nous avons des comités locaux, régionaux et provincial, de la formation, de même que du temps de libération. Le nombre d'accidents a diminué depuis 2002.*»

Certains travailleurs sont responsables de l'application du code sur le terrain. Pour assumer cette responsabilité, il faut avoir exercé le métier pendant au moins cinq ans. C'est un environnement de travail souvent difficile : mauvais temps, froid, vent, quand ce n'est pas tempête ou verglas. De plus, il n'y a plus de coupures de courant comme autrefois alors qu'on pouvait priver d'électricité un secteur de ville ou un village. Tout le travail se fait maintenant sous tension.



SERGE JONGUÉ

#### Donald Tremblay

Membre du comité provincial, SCFP-1500

## QEC : prenez garde !

La CSST a publié récemment une grille d'analyse ergonomique intitulée QEC (*Quick Evaluation Check*). Cet outil a été élaboré pour permettre aux intervenants en SST de procéder à une évaluation rapide de postes de travail.

Tout processus rapide entraîne des risques de dérapage et nous croyons que c'est le cas ici. Par exemple, restreindre à trois questions une analyse ergonomique du dos comporte des limites évidentes. Comment prétendre qu'il existe ou non des risques de lésions quand l'intervenant n'a pour seule information que le travailleur fait ou non des flexions du tronc, qu'il doit soulever ou non des charges légères, moyennement lourdes ou très lourdes et à quelle fréquence ont lieu les manipulations ?

Nous pensons que cet outil, même utilisé pour le dépistage, est beaucoup trop simpliste. Trop de personnes pressées de passer à côté des vrais problèmes pourraient être tentées d'utiliser cette grille d'analyse rapide.

Alors prenez garde !

## Attention aux ballons !

La période des Fêtes approche et parmi toutes les décorations, nous utilisons souvent des ballons pour égayer nos maisons. Soyons sur nos gardes ! Une étude de Greenpeace révèle que ces ballons que l'on souffle peuvent contenir des concentrations élevées de «nitrosamines». Et on ne parle pas ici d'une nouvelle sorte de vitamine ! Il s'agit d'un produit suspecté d'être cancérigène chez l'humain. Il est donc plus sage d'utiliser une pompe pour les gonfler.

Les informations fragmentaires dont nous disposons nous portent à croire que ces «nitrosamines» se retrouvent dans plusieurs types de caoutchouc. Si votre travail implique la fabrication ou la manipulation de caoutchouc, posez des questions pour savoir si ces produits sont présents dans votre milieu de travail.

## Que sont les TMS ?

LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES, AUSSI CONNUS SOUS L'ACRONYME «TMS», SONT DE PLUS EN PLUS PRÉSENTS DANS NOS MILIEUX DE TRAVAIL. ILS S'INSTALLENT SOURNOISEMENT. LES PREMIERS SYMPTÔMES SE MANIFESTENT PAR DE LA FATIGUE OU DES DOULEURS DURANT LE TRAVAIL. SI RIEN N'EST FAIT, ILS PERSISTERONT LE SOIR POUR FINALEMENT EN VENIR À PERTURBER LE SOMMEIL.

**C**omment prévenir les TMS? C'était le sujet de la conférence de l'ergonome Marie Authier lors de la rencontre des représentants et représentantes à la prévention des 26 et 27 octobre dernier.

Contrairement à la croyance populaire, personne n'est à l'abri des TMS. On associe souvent ces troubles au travail répétitif, mais dans la réalité, ils sont présents dans tous les secteurs d'ac-

tivité. Outre les sollicitations répétées, les causes des TMS sont multiples : les postures contraignantes, le travail statique, les chocs et les vibrations sont parmi les autres causes les plus fréquentes.

Si l'on souhaite prévenir les complications reliées aux TMS, on doit agir aussitôt que les premiers symptômes se manifestent. Les personnes atteintes tendent souvent à minimiser les symptômes

ou à les attribuer à d'autres causes, comme le vieillissement. Nous devons en être conscients lors des interventions de prévention. Nous devons aussi informer nos membres que ces symptômes ne se résorberont pas d'eux-mêmes et que plus on attend pour les signaler et consulter, plus le mal s'installe et plus la guérison sera longue.

L'utilisation d'un questionnaire basé sur la présence des symptômes

est une façon simple de dépister les TMS. Toutefois, prenez garde aux grilles «préfabriquées» (voir le texte sur le QEC).

L'aide d'un ergonome sera souvent requise pour réduire les causes des TMS, à défaut de les éliminer. Mais le travail de dépistage fait partie intégrante des fonctions du comité de santé-sécurité.

ZONE IMAGE/MICHEL FORTIN



ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
ET NORD-DU-QUÉBEC

## Michel Cliche prend sa retraite

Le conseiller régional de la FTQ en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, Michel Cliche, prend sa retraite. Après avoir été conseiller syndical au Syndicat canadien de la fonction publique en Abitibi de 1971 à 1989, il a été conseiller régional de la FTQ jusqu'à maintenant.

De 1989 à 2001, il a dirigé la petite municipalité de Bellecombe. Au moment du regroupement de 13 municipalités avec Rouyn-Noranda, il était devenu conseiller. Il a perdu l'élection du 6 novembre.

Était-ce le temps pour lui «d'accrocher les gants ou les patins»? Il quittera presque la vie publique à compter de janvier 2006.

Il occupe toujours le poste de président de Centraide dans sa région. Nous lui souhaitons une très belle retraite.

## Jean-Claude Parrot publie *Ma vie de syndicaliste*

Jean-Claude Parrot, ancien vice-président du Congrès du travail du Canada (CTC) et ex-président canadien du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), a lancé un ouvrage intitulé *Ma vie de syndicaliste*, lors du dernier congrès du STTP à Québec, au printemps 2005. Son livre raconte l'histoire de la fondation du STTP en même temps que la vie d'un des plus grands leaders syndicaux du Canada. Avant d'être élu au CTC, Jean-Claude Parrot a occupé le poste de président canadien du STTP pendant 15 ans. Il en a été le chef négociateur pendant plus de 18 ans. Il a présidé à la fusion des syndicats des postiers et des facteurs en un syndicat unique.

## LES MOTS QU'IL FAUT

### Accord du verbe avec plus d'un, chacun, chacun des

Qu'ils soient adjectifs ou pronoms indéfinis, chacun, chacun des, plus d'un sont généralement suivis d'un verbe au singulier, comme dans les exemples suivants :

*Plus d'un candidat a évité cette erreur. Plus d'un est revenu enchanté de son voyage.*

*Chacun s'est empressé de décorer son bureau pour les fêtes. Chacune de mes nièces portait une jolie robe.*

Quand il y a répétition de **plus d'un**, le verbe se met au pluriel. *Plus d'un peintre, plus d'un sculpteur naquirent à Rome.*

Si le verbe qui suit **plus d'un** exprime une action réciproque, il s'agit d'un verbe à la forme pronominale et il se met au pluriel. *Plus d'un menteur se dupent l'un l'autre.*

Lorsque **plus d'un** est suivi d'un complément au pluriel, l'accord est facultatif. *Plus d'un de mes invités a dansé avec elle ou ont dansé avec elle.*

Toutefois, avec les expressions **plus de deux** et **moins de deux**, le verbe qui suit se met toujours au pluriel. *Plus de deux choix sont offerts. Moins de deux ans se sont écoulés.*

## Deux autres retraites bien méritées

### LOUIS FOURNIER



Certains journaux l'ont rapporté, Louis Fournier, directeur du Service des communications de la FTQ, a pris sa retraite le 4 novembre dernier.

Louis a commencé son métier de journaliste à CKAC au milieu

des années soixante. Tout au long de sa carrière journalistique, il a été impliqué au plan syndical. Après son passage à l'hebdomadaire *Québec-Press* et au quotidien *Le Jour*, il deviendra journaliste et animateur aux émissions d'actualité et d'affaires publiques «Présent» de la radio de Radio-Canada, de 1978 à 1982.

À partir de 1983, il participe à la mise sur pied et à l'essor du Fonds de solidarité FTQ à titre de directeur des communications puis de vice-président aux communications. Après avoir publié, coup sur coup, *Solidarité inc.*, l'histoire du Fonds de solidarité, *Louis Laberge, Le syndicalisme, c'est ma vie* et *Histoire de la FTQ, 1965-1992*, il entre au Service des communications de la FTQ le 26 septembre 1994. Il en deviendra le directeur au départ à la retraite d'André Messier, en avril 2001.

Louis Fournier a mis sa passion et son talent au repos, pour l'instant... Gageons qu'après une parenthèse bien méritée nous aurons l'occasion de le lire encore! Bonne retraite Louis.

### GILLES LÉVEILLÉ

Un autre journaliste chevronné qui avait joint l'équipe de la FTQ vient de tirer sa révérence. Gilles Léveillé a pris sa retraite le 30 septembre dernier après 16 années de service. Il avait passé cinq ans aux communications avant d'aller occuper le poste de conseiller régional de la FTQ en Estrie, à l'automne 1994.



Diplômé en sciences économiques de l'Université de Montréal, Gilles a occupé des emplois dans cette sphère d'activité dans les années 1960 avant de travailler au quotidien *Le Devoir* puis à la Société Radio-Canada où il a été collègue de Louis Fournier à l'émission «Présent».

Après avoir installé ses pénates dans les Cantons de l'Est, il devient directeur de l'information à la station de télévision CKSH de Sherbrooke tout en étant chargé de cours en rédaction journalistique à l'Université de Sherbrooke. Il entrera à la FTQ en août 1989.

Un autre «vieux» routier de l'information qui ne risque pas de se tourner les pouces à la retraite que nous lui souhaitons longue et sereine!



### Marc Bellemare en Estrie

C'est Marc Bellemare qui prend la relève de Gilles Léveillé comme conseiller régional de la FTQ en Estrie.

Après des études en administration – volet finances et économie – à l'Université de Québec, Marc a enseigné au secondaire et à l'éducation des adultes en Mauricie et en Abitibi de 1973 à 1978. Parallèlement, il a occupé un poste de conseiller en emploi au gouvernement fédéral.

En 1978, il débute son implication syndicale à temps plein comme vice-président national du Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration, affilié à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC-FTQ). Il sera vice-président de la FTQ de 1987 à 1994.

Après un séjour de trois ans comme attaché politique à Québec, il revient à ses anciennes amours. Formateur économique au Fonds de solidarité FTQ, il participe à la mise en place du réseau des SOLIDE. Puis à l'automne 1998, il passe du côté de la FTQ à titre de conseiller à la mobilisation et aux activités socioéconomiques.

Depuis octobre, Marc travaille au bureau régional de la FTQ en Estrie. Comme il le dit si bien lui-même : «À 56 ans, j'ai encore le goût de faire des choses!» Il attendra donc encore quelques années avant de prendre sa retraite!

### Serge Roy à la mairie de Notre-Dame- de-l'Île-Perrot



À 42 ans, Serge Roy est probablement devenu l'un des plus jeunes maires de l'histoire du Québec

sinon le plus jeune. Il a été élu à la mairie de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, une municipalité de quelque 9600 personnes de l'Ouest de l'île de Montréal, lors des élections municipales du 6 novembre dernier.

Serge travaille au Service de l'imprimerie de la FTQ depuis 1989. Il est bien connu dans nos rangs puisqu'il accompagne régulièrement le président Henri Massé dans ses déplacements.

Il était conseiller municipal depuis 2001. Cinq membres de son équipe sur six ont également été élus. «J'avais consulté mon épouse avant de me lancer dans la course. Ma famille ne m'a presque pas vu pendant les six semaines de la campagne mais nous avons réussi», mentionne-t-il. Serge avait obtenu un congé de la FTQ pour ce faire.

L'équipe du maire Serge Roy s'attaque maintenant aux deux principales promesses de la campagne : mettre sur pied une politique familiale et construire un terrain de soccer réglementaire.

## LISTE DES CONFLITS FTQ AU 23 NOVEMBRE 2005

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Super C, division de Métro Richelieu inc.	Beauport	100	TUAC-503	2004-07-30
Laurenco « Les Moulins Maple Leaf Ltée »	Sainte-Catherine	16	Métallos-7625	2005-03-02
Caisse d'économie des employés de la CIP La Tuque	La Tuque	17	SEP-575	2005-07-18 (lock-out)
Produits Thermovision inc.	St-Jean-sur-Richelieu	78	SCEP-299-14	2005-10-02
Librairies Renaud-Bray inc.	Montréal, Longueuil, Sherbrooke, St-Jérôme, Victoriaville	350	SEP-574	2005-11-21 (lock-out)

# JUGEMENT CHAOULLI, RAPPORT MÉNARD ET LIVRE BLANC

## Sous haute surveillance

LA FTQ ATTEND DE PIED FERME LE LIVRE BLANC – OU PROJET DE LOI – DU MINISTRE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC, PHILIPPE COUILLARD, QUI A L'INTENTION DE DONNER SUITE AU JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA DANS L'AFFAIRE CHAOULLI, RENDU LE 9 JUIN 2005. LE GOUVERNEMENT CHAREST A OBTENU UN SURSIS D'UN AN POUR VEILLER À SON APPLICATION.

**E**n quelques mots, le jugement dit que l'interdiction faite aux médecins non participants au Régime d'assurance-maladie du Québec – ils sont moins d'une centaine sur environ 16 000 – de contracter une assurance privée doit être levée car elle est contraire à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Pour diminuer les délais d'attente, des citoyens pourraient alors contracter une assurance privée afin de recevoir de la part des médecins non participants des soins de santé couverts par le secteur public.

Le jugement ne préconise aucunement une médecine à deux vitesses. Au contraire, les juges affirment que le Québec a pleinement compétence pour décourager l'établissement

d'un système de santé parallèle. Il ne s'agit en aucun cas de démantibuler l'étalement qui existe entre le système public et le système privé existants. Rappelons que déjà 30 % des dépenses totales de santé sont faites dans le secteur privé non rémunéré par l'État (soins à domicile, chirurgie esthétique, etc).

### Un faux prétexte

Aujourd'hui, certains groupes prennent faussement prétexte du jugement Chaoulli pour avancer qu'on pourrait remettre radicalement en cause les fondements du système de santé québécois, public et universel, et ouvrir toutes grandes les portes à l'introduction du privé.

D'autres, et parmi eux un groupe de juristes, de médecins et d'universitaires hautement qualifiés, préconisent que le jugement doit être appliqué à la lettre. Selon eux, le gouvernement du Québec peut fort bien répondre à ses exigences en adoptant des mesures appropriées afin de réduire les listes d'attente tout en préservant l'intégralité du système public.

Dans les rangs de l'opposition gouvernementale, on privilégie la voie de la dérogation, c'est-à-dire le recours à la clause nonobstant permettant au gouvernement du Québec de se soustraire au jugement.

À la FTQ, nous analyserons de façon exhaustive le contenu du projet de loi du ministre Couillard et participerons activement à la consultation et à la Commission parlementaire annoncées à cette fin.

Le premier ministre Charest a pour sa part campé cette consultation dans les suites à donner au rapport Ménard sur la pérennité des services de santé, prônant notamment les partenariats public-privé dans la santé et la privatisation de certains services auxiliaires. On se souviendra que la FTQ, conjointement avec la CSQ et la CSD, avait produit un rapport dissident en juillet dernier.

Une chose est certaine: avant 1961, seulement 53 % de la population canadienne bénéficiait d'une protection quelconque d'assurance-maladie. À l'époque, le coût des soins de santé représentait la première cause de faillite personnelle au Canada. Les régimes publics sont venus mettre fin à cette situation. Nous ne saurions tolérer un retour en arrière. Et cela n'est pas une vue de l'esprit. À l'observation de la situation aux États-Unis, on constate que 50 millions d'Américains n'ont aucune couverture, que les employeurs en sont rendus à dénoncer l'ampleur des coûts des assurances privées, qu'une forte proportion de citoyens ne font pas

remplir leurs prescriptions faute de moyens, qu'ils s'abstiennent de voir un médecin lorsqu'ils sont malades ou qu'ils renoncent carrément à tout suivi médical.



## BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / OCTOBRE-NOVEMBRE 2005

- ▼ SFCP : IMTT Québec inc. (Québec), Office municipal d'habitation de Sept-Îles (Sept-Îles), Syndicat des employés municipaux de la ville de Beloeil (Beloeil)
- ▼ Métallos : Savage et Blanchette, agence de sécurité (Thetford-Mines), Aliments Humpty Dumpty inc. (Lachine), Les produits de marque Liberté (Candiac), Cadex inc. (St-Jean-sur-Richelieu), Investissement Canpro Itée (Gatineau), Savage et Blanchette, agence de sécurité (Drummondville), Motrec (Bromptonville), Agence de sécurité de Montréal Itée (Montréal), Le Skratch (Brossard), Sécurité de Francheville inc. (Trois-Rivières), Agence de sécurité de Montréal Itée (Montréal)
- ▼ SCEP : Industrie Flexart (Victoriaville), Bellivo Transformation inc. (Ste Angèle-de-Prémont), GDS Nov-L-Bois inc. (Gaspé), Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi (Dunham), A. Richard (Berthierville)
- ▼ TUAC : Provigo Distribution inc. (New-Richmond), Atrec CS Éconocentre-Compostière (Québec), Marché Miveyma inc. (Vanier), Sobeys Québec inc. (Varenes), Cargill Itée (Chambly), Marché d'alimentation Thibault (Terrebonne), Motos illimitées inc. (Terrebonne), Provigo inc. (Rouyn-Noranda), Marché d'aliments naturels Tau (Montréal), Les aliments Aquafuchsia Foods inc. (Rigaud), Pretium (Pointe-Claire), Ville de La Prairie (La Prairie), Caisse populaire Desjardins de Montréal-Nord (Montréal-Nord), Les rôtisseries St-Hubert Itée, 2228 Roland-Therrien (Longueuil), Autobus La Québécoise Roussillon inc. Division ADM (Delson), Métro Tremblay et Fils inc. (Rouyn-Noranda), Marché C.D.L. Tellier inc. (Montréal-Nord), La compagnie de recyclage M.D. inc. (Châteauguay)
- ▼ Teamsters : Location d'outils Simplex S.E.C. (Montréal), Location d'équipement Jalon Simples Itée (Montréal), Asphalte Desjardins inc. (St-Mathieu-de-Beloeil), Les promotions Denis Leblanc (St-Janvier), Société du groupe d'embouteillage Pepsi (Vald'or), Portes Signature inc. (Chambly), Manoir Rouville-Campbell (St-Hilaire), Carrières St-Jacques (St-Jacques-le-Mineur)
- ▼ SQEES : CTAQ (Saguenay), Central Park Lodges Ltd (Côte St-Luc)
- ▼ UES : Auberge aux Trois Pignons inc. (Québec), Société du patrimoine urbain de Québec (Québec), Centre du golf U.F.O. inc. (St-Augustin-de-Mirabel), Controlnet services d'entretien d'immeubles inc. (Montréal), Société de gestion Cogir inc. (St-Lambert)
- ▼ Unite-Here : Hôtel Harilela Itée (St-Laurent), Sodexo Québec Itée (Montréal)
- ▼ SEPB : Caisse populaire Desjardins de Beaujeu-Hemmingford (Hemmingford)
- ▼ SPQ : Postes et casernes d'incendie de Bois-des-Filion (Bois-des-Filion)
- ▼ AIMTA : Kuehne et Nagel Logistics inc. (Ville St-Laurent)

**L**n cette période des Fêtes, nous vous offrons des mots à propos de l'action, qui est au cœur de notre militantisme syndical. Des pensées de gens d'ici, pour nous encourager à poursuivre notre action. Meilleurs vœux!

*«Dans les grandes choses, avant l'effort qui réussit, il y a presque toujours des efforts qui passent inaperçus.»*  
Laure Conan, romancière (1845-1924), La Malbaie

*«Tout homme qui se tient debout est le plus beau des monuments.»*  
Georges Dor, poète

*«L'inégalité, c'est le risque permanent du mépris.»*  
René Lévesque (1922-1987)

*«Tomber a été inventé pour se relever. Malheur à ceux qui ne tombent jamais.»*  
Félix Leclerc (1914-1988)



UN TREMPLIN POUR LA RETRAITE À CHAQUE PAIE

Une petite retenue sur votre salaire ou un prélèvement bancaire automatique, c'est la meilleure façon de contribuer au REER du Fonds. Profitez d'un crédit d'impôt supplémentaire et donnez du ressort à vos économies.

**FONDS**  
de solidarité FTQ

1 800 567-FONDS – www.fondsftq.com